

MONCEAU SUR OISE

Délibérations du Conseil Municipal du 08 juillet 2018

Etaients présents :

Blanquin Ludovic,
Camus Sylvie
Janeau Luc,
Fortin Marie-Claire,
Lavisse José,
Lefèvre Nicolas,
Léguillier Sylvie
Mangot Charles-
Antoine

Absents excusés :

Béra Thomas,

Absents :

Coche Gaël

Secrétaire de séance :

Blanquin Ludovic

1) **Décision modificative n°1/18**

Il est nécessaire de prendre une décision modificative suite à une correction de prévision budgétaire concernant le montant du remboursement de l'emprunt.

Investissement

Chapitre 16/article 16412 : **296 €**

Chapitre 021 : 296 €

Fonctionnement :

Chapitre 67/article 678 : - **296 €**

Chapitre 023 : 296 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette modification.

2) **Renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine préventive du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne est approuvé à l'unanimité**

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion. A l'unanimité, le conseil municipal accepte de renouveler la convention.

3) **Convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage est acceptée à l'unanimité pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie « rue du Colonel Edart »**

4) **Recensement des chemins ruraux**

Un recensement des chemins ruraux de la commune a été effectué en 2017 par l'association Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie.

Considérant qu'en vertu de l'article L.161-1 du code rural et de la pêche maritime « les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. »

Considérant que le maire agit en tant que personne en charge « de la police et de la conservation des chemins ruraux » d'après l'article L.161-5 du code rural et de la pêche maritime.

Considérant que ces espaces, outre leur usage agricole, présentent de multiples intérêts (écologique, historique, paysager, touristique).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le recensement ainsi présenté.

5) **Défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

Informations concernant l'arrêté municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie à prendre avant le 11/07/2018

- Tableau des points d'eau incendie dans la commune

- Contrôles des points d'eau seront confiés au SDIS et seront réalisés avec une périodicité triennale

Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris connaissance des modalités de l'arrêté municipal de la DECI.

MONCEAU SUR OISE

Délibérations du Conseil Municipal du 26 octobre 2018

1) Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est adopté à l'unanimité pour une réflexion de mutualisation avec la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise.

2) Mission des archives par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est acceptée à l'unanimité pour l'inventaire des archives de la Mairie.

3) Contrats de prêt pour le financement des travaux de voirie. Le budget prévisionnel 2018 a été validé avec un emprunt de 40 000€ pour financer les travaux de réparation du pont. Le conseil municipal autorise Madame le maire, à l'unanimité, à signer le contrat pour la proposition suivante :

→ Un prêt court terme de 17 000 € pour un cout de 187 € d'intérêts pour une année, qui sera remboursé après le versement du Fonds de Compensation pour la TVA

→ Un prêt à moyen terme à taux fixe de 23 000 € pour une durée de 10 ans avec une annuité de 2 461,07 / an

4) Ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 70 000 € à la Caisse Régionale du Crédit Agricole afin de palier à un manque de trésorerie ponctuel. A l'unanimité, le conseil municipal accorde l'ouverture de ligne de trésorerie.

5) Vente des peupliers est accordé à l'unanimité, à M ISRAEL de Vaux Andigny. Les têtes des peupliers seront données à l'agent communal M LEMPEREUR Laurent

6) Vente de la tondeuse débroussailleuse Honda. La commune a acheté en 2012 une tondeuse débroussailleuse. Or celle-ci n'est plus utilisée depuis le départ du contrat aidé fin 2015. D'autre part le tracteur tondeuse sera remplacé en 2019. Le conseil municipal, accepte la vente à l'unanimité

7) Modifications des tarifs de location de salle, approuvé à l'unanimité, la modification les tarifs de location du 30 mai 2018 concerne :

a) Location pour un week-end pour les associations :

- 80 € + charges
- Ou mise à disposition gratuite*

**uniquement pour les manifestations récréatives et gratuites dédiées aux habitants de la commune (sous réserve de fournir à la collectivité les budgets, comptes et résultats d'activité), sauf dérogation du conseil municipal.*

b) Location pour des obsèques :

- Habitants de la commune (gratuit et sans charge)

8) Délibérations à prendre suite à la démission d'un adjoint. La sous-préfecture a été validée le 16/10/18 la démission du premier adjoint.

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe le nombre d'adjoint à UN
M LAVISSE José (2 ° Adjoint) passera au rang de premier adjoint

Marie-Claire FORTIN a été élue à l'unanimité : déléguée titulaire à l'USEDA

M LAVISSE José a été désigné à l'unanimité : correspondant défense

Etaients présents :

*Blanquin Ludovic,
Fortin Marie-Claire,
Lavisse José,
Lefèvre Nicolas,
Léguillier Sylvie
Mangot Charles- Antoine*

Absents excusés :

*Béra Thomas
Camus Sylvie,*

Absent :

Coche Gaël

Secrétaire de séance

Léguillier Sylvie

MONCEAU SUR OISE

Délibérations du Conseil Municipal du 12 décembre 2018

Etaient présents :

Camus Sylvie,
Fortin Marie-Claire,
Lavis José,
Léguillier Sylvie,
Lefèvre Nicolas,
Blanquin Ludovic

Absents excusés :

Béra Thomas,
Mangot Charles- Antoine

Absent :

Coche Gaël

Secrétaire de séance :

Camus Sylvie

1) Enquête publique sur le projet éolien à Dorengt.

Le futur parc comptera 6 éoliennes implantées sur la commune de Dorengt, d'une hauteur de 145 mètres et d'une puissance unitaire de 2,75 mégawatts. À l'unanimité, le conseil municipal donne un avis défavorable à ce projet.

2) Convention avec Picardie Nature pour l'établissement d'un refuge pour chauves-souris.

Le rôle du Refuge pour les chauves-souris est de garantir leur pérennité qui occupent ou fréquentent ces zones, et d'accroître la disponibilité d'espaces favorables dans des espaces non encore occupés. Pour cela certaines pratiques devront être évitées et diverses actions pour favoriser les chauves-souris pourront être engagées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

3) Convention 2019 avec la CCTSO pour l'équipe verte a été renouvelée à l'unanimité pour l'entretien des espaces verts de la commune, excepté le lavoir et l'embarcadère, qui seront effectués par l'agent communal.

4) Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : accompagnement pour la mise en conformité. *La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée. De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tout organisme public a l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données.*

L'accompagnement à la protection des données sera mené avec la société

DATA VIGI PROTECTION. Ceci comprend :

- Un audit initial RGPD, ou inventaire des traitements de données à caractère personnel de la commune et une sensibilisation au principe de la protection des données
- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé, pour un accompagnement à la mise en conformité pour un montant mensuel de 20 € HT et pour une durée de 24 mois,

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise à Madame le maire à signer le contrat pour la proposition de DATA VIGI PROTECTION

5) Retrait des têtes de peupliers. L'agent communal ayant refusé le don des têtes de peupliers, et d'autre part n'ayant pas eu de réponse de l'association Agriculture Atelier Avesnois Thiérache, le conseil municipal maintient la décision de donner les têtes de peupliers.

6) Rapports de la CCTSO 2017

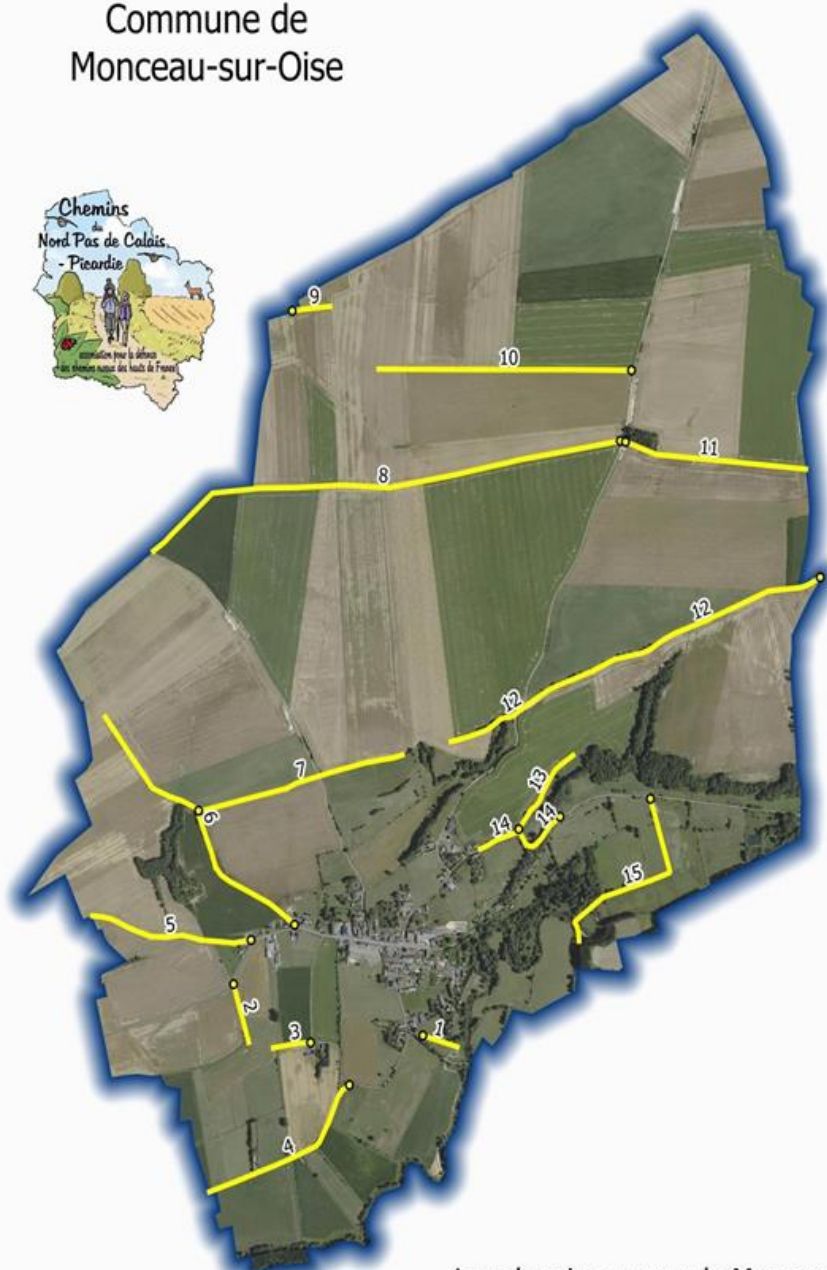
-Rapport annuel d'activités sur l'exercice 2017

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sur l'exercice 2017

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sur l'exercice 2017

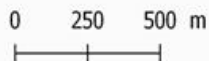
Le conseil municipal a pris acte de ces 3 rapports annuels. Ces documents sont consultables en mairie.

Commune de Monceau-sur-Oise



Les chemins ruraux de Monceau sur Oise

- Origine des chemins ruraux
- Chemins ruraux
- 10 Numéros des chemins ruraux



Réalisation : Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie, Décembre 2017
Fonds : ©IGN-BDParcelaire®-2012
Logiciels : QGIS 2.14 ; Projection Lambert 93

N° et nom du chemin

1. *Chemin rural 1*
2. *Chemin rural dit de la Bardouille 1*
3. *Chemin rural dit de la Bardouille 2*
4. *Chemin rural dit des Prés*
5. *Chemin rural de Monceau-sur-Oise à Guise*
6. *Chemin rural dit des Fourchenettes*
7. *Chemin rural de Guise à Malzy (1)*
8. *Chemin rural dit du Fond Soriaux*
9. *Chemin rural dit de Malzy*
10. *Chemin rural dit du Rieux de Cubry*
11. *Chemin rural dit des Seigniers*
12. *Chemin rural de Guise à Malzy (2)*
13. *Chemin rural dit du Clos Jacques Oudart*
14. *Chemin rural dit des Montagnes*
15. *Chemin rural dit des Oseraies*

Total général : 9294,42 M